

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL
15 AVRIL 2009

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'avril deux mille neuf (15 avril 2009), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

Le préfet récite la prière et souhaite la bienvenue à madame Jocelyne Bronsard qui vient d'être élue à la mairie de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

2009-04-069

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant le point 15 c. Félicitations à M. Roger Lefebvre, CPTAQ.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2009;
4. Gestion du personnel :
 - a. Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine (Assemblée des promoteurs);
 - b. Assemblée des MRC;
 - c. Représentant au comité de travail sur la répartition budgétaires du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Achat d'un serveur pour la géomatique;
- c. URLS (Adhésion 2009-2010);
- d. Rapport financier 2008;
- 6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Projet d'amendement au schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - c. Annexion d'une partie du territoire de Trois-Rivières;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (mars 2009);
 - c. Politique familiale... et tirage pour la municipalité hôte de la journée de la famille 2010;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Adoption du rapport annuel d'activités et du plan de travail 2009-2010;
- 9. Projet de devis pour un appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères (Extraits du projet de devis);
- 10. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Rapport financier 2008;
- 11. Demande(s) d'appui :
 - a. Fédération de l'UPA de la Mauricie (Valorisation des matières résiduelles à la ferme);
 - b. Municipalité de Saint-Prosper – Projet de laboratoire rural;
 - c. MRC Rivière-du-Nord – Modification de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits;
 - d. MRC Côte-de-Beaupré (Projet de loi 48 sur les cours municipales);
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Accusés de réception;
- 14. Pour votre information;
- 15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Réunion à prévoir pour le dépôt des résultats préliminaires de l'étude sur la couverture Internet dans la semaine du 11 mai;
 - b. Tournoi de golf de la Fête de la Solidarité;
 - c. Félicitations à M. Roger Lefebvre, CPTAQ;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2009-04-070

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2009

Il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 mars 2009.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2009-04-071

4a. FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE – PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Considérant que notre MRC participe au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) depuis maintenant cinq années;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la Fondation VVAP regroupe notamment les MRC qui ont à leur emploi un agent de développement culturel;

Considérant que cette fondation tient le 28 avril 2009 à Lévis, l'assemblée générale annuelle de ses membres;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il serait pertinent d'y être représenté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Christian Fortin, à participer à l'assemblée générale annuelle de la Fondation VVAP, ainsi que madame Julie Desaulniers, agente de développement culturel, pour représenter la MRC en tant que promoteur.

Il est également résolu que les frais de participation et de déplacement de ces représentants leurs soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

2009-04-072

4b. ASSEMBLÉE DES MRC

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) tient une assemblée des MRC le 27 mai 2009 à Québec;

Considérant la pertinence des sujets qui y seront discutés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau, préfet, Christian Fortin, préfet suppléant et Pierre St-Onge, directeur général à participer à l'assemblée des MRC, devant avoir lieu à Québec le 27 mai 2009.

Il est également résolu que les frais de participation, de déplacement et de séjour s'il y a lieu, soient remboursés aux participants sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

2009-04-073

4c. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER – VOLET II

Considérant que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a mis sur pied un comité de travail pour actualiser la distribution de l'enveloppe régionale et les paramètres du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II);

Considérant que chacune des six MRC et Villes/MRC de la Mauricie est invitée à y déléguer un représentant;

Considérant qu'une rencontre de ce comité est prévue pour être tenue le jeudi 7 mai 2009 à Sainte-Flore;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux délègue messieurs Gérard Bruneau, préfet et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, pour participer audit comité de travail.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2009-04-074

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4030 à 4058 au 7 avril 2009 totalisant 173 090,98 \$.

Adoptée.

2009-04-075

5b. ACHAT D'UN SERVEUR POUR LA GÉOMATIQUE

Considérant que dans le cadre du développement de la géomatique au sein de notre MRC, il est prévu la diffusion des données produites par le service d'aménagement du territoire au bénéfice des municipalités composant notre territoire;

Considérant qu'à cette fin, l'acquisition d'un serveur exclusivement dédié au traitement, à la conservation et à la diffusion de l'ensemble des données de géomatique s'avère nécessaire;

Considérant que ce conseil a adopté, à la fin de l'année 2006, le règlement 2006-12-46 décrétant une dépense de 169 000 \$ pour l'exécution de travaux de numérisation des matrices graphiques, l'intégration des données provenant de la rénovation cadastrale du territoire de certaines municipalités ainsi que pour l'acquisition de logiciels permettant le traitement, les mises à jour et la diffusion de celles-ci et un emprunt de 169 000 \$ à cette fin;

Considérant la proposition de la compagnie Infoteck, Le Centre de l'ordinateur, pour la fourniture d'un serveur rencontrant les exigences requises;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition du 25 mars 2009 de la compagnie Infoteck, Le Centre de l'ordinateur, pour la fourniture d'un serveur de marque HP Proliant DL360G5 au coût de 7882 \$ plus les taxes;
- 2- Que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 3- Que cette acquisition soit financée par le règlement d'emprunt numéro 2006-12-46.

Adoptée.

2009-04-076

5c. **URLS (ADHÉSION 2009-2010)**

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à l'URLS de la Mauricie pour l'année 2009 au coût de 1000 \$ pour et au nom des dix municipalités de son territoire et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à faire le paiement requis.

Il est de plus résolu, par la présente, de désigner messieurs :

Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper,

Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes,

comme délégués afin de se prévaloir des droits conférés à la MRC des Chenaux des Chenaux en tant que membre régulier notamment lors de l'assemblée générale annuelle et monsieur Michel Grosleau en tant que membre du conseil d'administration.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2009-04-077

6a. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2009-02, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-04, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2009-05, DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2009-06, DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2009-07, DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2009-08, DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2009-09, DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2009-10 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements suivants de la municipalité de Champlain :

- plan d'urbanisme révisé numéro 2009-02;
- règlement de zonage numéro 2009-03;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- règlement de lotissement numéro 2009-04;
- règlement de construction numéro 2009-05;
- règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2009-06;
- règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-07;
- règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-08;
- règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-09;
- règlement sur les permis et certificats numéro 2009-10.

Adoptée.

2009-04-078 6b. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-62 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel règlement porte sur la gestion de l'urbanisation et sur les conditions applicables à l'implantation des résidences dans la zone agricole.

2009-04-079 6b. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-62 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé comprend une intervention relative à une demande d'autorisation à portée collective pour des usages résidentiels en zone agricole;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole a rendu sa décision sur la demande à portée collective de la MRC relativement aux usages résidentiels en zone agricole et, qu'à cet égard, il y a lieu de prévoir les conditions applicables à l'implantation des nouvelles résidences dans la zone agricole;

Considérant que la gestion des zones de réserve doit être revue dans les périmètres d'urbanisation présentant une croissance résidentielle supérieure aux prévisions estimées;

Considérant qu'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé édicté dans le document intitulé «Projet de règlement 2009-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé».

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que la MRC des Chenaux adopte un document qui indique la nature des modifications que les municipalités de son territoire devront apporter à leurs règlements d'urbanisme, lequel document est intitulé «Conformité au règlement 2009-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux».

Adoptée.

2009-04-080

6b. **DEMANDE D'AVIS À LA MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-62**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2009-62 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande à la ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2009-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2009-04-081

6b. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2009-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu :

- 1- Que conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2009-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 2- Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

2009-04-082

6c. **ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE TROIS-RIVIÈRES**

Considérant que la municipalité de Saint-Maurice procédera sous peu à l'annexion d'une partie de la ville de Trois-Rivières, plus précisément décrite dans une description technique préparée par monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur géomètre et datée du 27 mars 2009;

Considérant que cette partie de territoire, dont la superficie est de 28 517 mètres carrés, est adjacente à la rue Courteau dont l'emprise se situe sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Maurice a adopté un règlement à cette fin, intitulé "Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières" et porte le numéro 2009-487;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que toute la documentation relative à ce projet a été déposée, en temps opportun, au conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant les dispositions de l'article 138 de la *Loi sur l'Organisation municipale* (L.R.Q., ch. O-9);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux soit favorable à cette annexion.

Il est également résolu que copie certifiée de la présente soit transmise à la secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe ses collègues au sujet des dernières activités de la Régie. Il est en outre question des résultats de l'exercice financier 2008 qui se solde par un excédent significatif des charges sur les revenus.

7b. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de mars 2009 et s'en trouvent satisfaits.

7c. POLITIQUE FAMILIALE : JOURNÉE DE LA FAMILLE : TIRAGE AU SORT

En conformité avec la résolution 2007-02-020 du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux, on procède à un tirage au sort qui déterminera l'endroit où sera célébrée la journée de la famille en 2010. Madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, est invitée à procéder au tirage et c'est le billet portant le nom de la municipalité de Saint-Maurice qui a été pigé...

8. PACTE RURAL

2009-04-083

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux disposera d'une somme de 305 815 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2009 et avril 2010 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que le 7 avril dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre notamment en considération trois projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail, adopté par le conseil le 20 juin 2007, par la résolution numéro 2007-06-098;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospier, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Coopérative de solidarité Écomarché.ca	<i>Écomarché.ca – Marketing et communication</i>	34 335 \$	12 558 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	<i>Détermination du potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur le territoire de la MRC des Chenaux</i>	15 963 \$	Autre source de financement possible
Carrefour Jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux	<i>Réaffectation d'un solde disponible du projet Contact des Chenaux au projet "Ma MRC volet ado" et échéance reportée d'une année</i>	7536 \$	3964 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant attribué pour le premier projet soit versé ainsi, dès que les sommes 2009-2010 soient reçues du gouvernement :
 - 70 % à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2009-04-084

8b. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DU PLAN DE TRAVAIL 2009-2010

Considérant que le Pacte rural 2007-2014 prend effet le 1^{er} avril 2007 et se termine le 31 mars 2014;

Considérant que suivant le protocole signé en mars 2007, à chaque année la MRC doit actualiser, adopter et déposer, auprès de la ministre, un plan de travail pour l'année qui vient et produire un rapport des activités reliées au Pacte rural pour la dernière année;

Considérant que le plan de travail pour l'exercice 2009-2010, préparé par l'agent de développement rural, monsieur Lionel Arsenault, reprend intégralement les mêmes éléments que celui de 2008-2009;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ce plan de travail ainsi que du rapport annuel des activités pour 2008 et s'en sont trouvés satisfaits;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte ce plan de travail;
- 2- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport sur les activités reliées à l'enveloppe 2007-2008 du Pacte rural, tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement rural;
- 3- Que ce document et ses annexes fassent partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient au long reproduits.

Adoptée.

9. PROJET DE DEVIS POUR UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En vue de la prise à charge prochaine de la cueillette et du transport des ordures ménagères pour neuf municipalités, un appel d'offres sera publié en mai après que le conseil des municipalités concernées ait donné son aval sur le contenu du cahier des charges. Les membres du conseil discutent d'éléments de contenu notamment à l'égard des commerces et des chemins privés. À l'issue des discussions, il est convenu de prévoir que les commerces pouvant utiliser des bacs roulant de 240 ou de 360 litres pourront être desservis, tandis que les citoyens demeurant en bordure de chemins privés pourront être directement desservis en autant que le véhicule utilisé par l'entrepreneur puisse circuler sans danger dans ces rues, dans le cas contraire, les citoyens devront apporter eux-mêmes leurs ordures en bordure des chemins ou rues desservis. Finalement, le cahier des charges devra prévoir que la première année du contrat n'imposera pas l'utilisation de bacs pour tous, à moins d'économie peu significative, cette obligation pourrait être appliquée à compter de la deuxième année, soit 2011.

10. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

10a. RAPPORT FINANCIER 2008

Le rapport financier concernant l'exercice 2008 a été déposé au conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, le 1^{er} avril dernier. Des extraits ont été reproduits à l'intention des membres du conseil.

11. DEMANDES D'APPUI

2009-04-085

11a. FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE (VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA FERME)

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Mauricie a accepté une aide financière afin d'instaurer un réseau de récupération des feuilles mortes et autres résidus verts dans l'ensemble des municipalités rurales de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que cette aide financière provient du Fond Écomunicipalité IGA qui vise à soutenir des projets de développement durable sur l'ensemble du territoire québécois;

Considérant que l'implication de la Fédération de l'UPA de la Mauricie dans ce projet traduit à la fois sa volonté de poser un geste concret en matière d'agroenvironnement et de favoriser le dialogue et la collaboration avec les citoyens des régions rurales de la Mauricie;

Considérant que les citoyens de chacune des municipalités ciblées par le projet seront informés de l'endroit où ils peuvent disposer des feuilles mortes sur chacune des entreprises agricoles participantes;

Considérant que ces sites seront clairement identifiés à l'aide d'affiches sur lesquelles on pourra également lire les instructions sur la façon de disposer des résidus verts convenablement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie ce projet initié par la Fédération de l'UPA de la Mauricie.

Adoptée.

2009-04-086

11b. MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER (PROJET DE LABORATOIRE RURAL)

Considérant que le 15 février dernier, la municipalité de Saint-Prosper a déposé un projet de « Laboratoire rural » auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ce projet, qui se veut à la fois mobilisateur et rassembleur, permettra de mettre en valeur l'une des plus belles richesses de notre territoire par la valorisation et la compréhension de nos érablières et de l'acériculture, ce qui permettra de révéler un ensemble particulièrement propice au développement de notre territoire;

Considérant que ce laboratoire se distinguera par son originalité et ses retombées à long terme pour l'ensemble de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie ce projet de la municipalité de Saint-Prosper auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

11c. MRC RIVIÈRE-DU-NORD (MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11d. MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ (PROJET DE LOI 48 SUR LES COURS MUNICIPALES)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11e. MRC DE LA MINGANIE (RÉNOVILLAGE)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (Enveloppe du pacte rural);
- b. Campagne Mauricienne Jeunesse, J'écoute de la Mauricie;
- c. Denis Lebel, min. d'État Agence de dév. éc. du Canada pour le Québec.

13. ACCUSÉ RÉCEPTION

- a. UMQ (Demande d'assistance gouvernementale pour le recyclage).

14. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Appuis reçus à la résolution de Saint-Stanislas;
- b. MRC de Montcalm et des Maskoutains (Amendements proposés à la *Loi sur les compétences municipales*);
- c. Groupe de travail sur les collectivités rurales branchées (Document de 142 pages disponible sur demande);
- d. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté (Document de 43 pages disponible sur demande – Revoir nos façons de faire... un choix judicieux et humain);
- e. TGVnet Mauricie inc. (Communiqué concernant un nouveau fournisseur de service Internet);
- f. MRC Haut-Richelieu (Plan numérique pour le Québec);
- g. La Table pour la récupération hors foyer;
- h. Adhésion de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Accord de municipalités);
- i. Nomination de responsables locaux du suivi de la planification stratégique.

15. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

15a. DÉPÔT DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE L'ÉTUDE SUR LA COUVERTURE INTERNET – RÉUNION À PRÉVOIR

En vue de prendre connaissance de l'étude de faisabilité préparé par la firme d'ingénierie Xit pour doter l'ensemble des citoyens de notre MRC d'un branchement direct sur la fibre optique, une réunion à laquelle seront également conviés les directrices et directeurs généraux du territoire, se tiendra au bureau de la MRC lundi le 11 mai 2009 à compter de 19 heures.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-04-087

15b. TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE DE LA SOLIDARITÉ

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux participe au tournoi annuel de golf de la Fête de la Solidarité de Saint-Narcisse en achetant un "foursome" au coût de 260 \$. Les participants intéressés n'ont qu'à fournir leur nom au directeur général.

Adoptée.

2009-04-088

15c. FÉLICITATIONS À M. ROGER LEFEBVRE - CPTAQ

Considérant que monsieur Roger Lefebvre a été reconduit dans ses importantes fonctions à la présidence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux de féliciter monsieur Lefebvre pour cette récente et bien méritée nomination.

Adoptée.

2009-04-089

15d. REMERCIEMENTS À M. ANDRÉ MAGNY

Considérant que monsieur André Magny a quitté la vie politique le 1^{er} avril dernier, et ce, après avoir dirigé la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pendant plus de quinze années;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que les membres présents du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent pour transmettre à monsieur Magny toute leur reconnaissance pour l'ensemble des services qu'il a rendu en tant que maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et membre du conseil de notre MRC et de différents comités.

Adoptée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-04-090

16a. PORTAIL – ACCORD DE PRINCIPE

Considérant que le comité régional des questions familiales projette la réalisation d'un portail "Internet" donnant accès à l'ensemble des ressources utiles de notre territoire;

Considérant que de l'avis de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et responsable de ce comité, ce portail permettrait à notre MRC et à notre CLD de bénéficier d'économie au moment où leur site respectif devront être remplacés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux soit favorable à la démarche entreprise par ce comité.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-04-091

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et sept minutes (20 h 7), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET